

Séance du 19 juillet 2017

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 13 juillet 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Neys à Mme Durruty, Mme Juzan à Mme Duhart, M. Esmieu à M. Salducci, M. Salanne à Mme Meyzenc, Mme Taieb à Mme Castel, Mme Destin à M. Laiguillon, Mme Picard-Felices à Mme Herrera Landa, M. Etcheto à Mme Capdevielle, M. Artiaga à M. Pallas.

EXCUSE : M. Lalanne.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Laiguillon présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : EVENEMENTIEL ET ANIMATION – Premier forum des associations 2017 – Dispositions concernant les partenariats.

Le premier Forum des associations de Bayonne se déroulera les samedi 9 et dimanche 10 septembre 2017, de 10h00 à 18h00, sur le site du complexe sportif de la Floride.

Plus de 150 associations bayonnaises, proposant des activités culturelles et artistiques, des activités sportives et de loisirs ainsi que des activités éducatives, solidaires, économiques et sociales participeront à l'évènement. Plus de 10 000 visiteurs sont attendus sur les deux jours.

Ce forum doit constituer une fête de la vie associative bayonnaise, un temps d'échanges entre la population et les associations ainsi que pour les associations entre elles.

Dans le cadre de l'organisation, la Ville de Bayonne s'est rapprochée de divers partenaires potentiels. Ils sont appelés « partenaires officiels du forum des associations 2017 » et bénéficient de prestations associées au regard de leur engagement financier.

Une convention sera conclue entre la Ville et chaque partenaire sur la base du dossier de partenariat, joint à la délibération.

Les contreparties proposées par la Ville à l'engagement financier des partenaires portent sur la visibilité de la marque et des opérations de relations publiques pendant la manifestation.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ
CONFORME AU RÉGISTRE
Par délégation du Maire,
Marc Wittenberg
Directeur général adjoint des services